

BUDGET PRIMITIF POUR 2023

COMMISSION « SOLIDARITE TERRITORIALE »

RAPPORTEUR COMMISSION :

RÉSUMÉ

I – ROUTES ET OUVRAGES D'ART

Le Président nous propose d'inscrire des crédits d'investissement à hauteur de 9 542 000 € pour les opérations de préservation de la voirie du patrimoine routier départemental,

- Poursuite du plan pluriannuel d'investissement de remise à niveau du patrimoine des ouvrages d'art (OA) (1 560 000 €),
- Continuation des travaux d'aménagement de la voie Verte Sud Ardenne (5 842 000 €),
- Poursuite des études pour le réaménagement des espaces publics des bases départementales de loisirs du lac des Vieilles-Forges et de Bairon,
- pour le parc véhicules, engins et matériel, crédit d'investissement de 1 000 000 €.

II – BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Le montant consacré à la section d'investissement s'élève à 8 019 000 €, et 404 000 € de recettes sont attendues.

Pour les projets majeurs :

Poursuites des études de faisabilité et de programmation concernant :

- ✓ Deux nouveaux collèges (construction et réhabilitation lourde).
- ✓ La valorisation de la Base de Loisirs de Bairon.
- ✓ L'extension du site des Archives Départementales.

De plus, il vous est proposé l'inscription de crédits pour permettre :

- ✓ D'engager les études sur les thèmes du sport/santé/handicap à la Maison des Sports de Bazeilles.
- ✓ De relancer le dossier de construction de la Maison des Solidarités de Bogny sur Meuse.

Pour les études et travaux :

Il vous est proposé d'inscrire les crédits pour :

- ✓ La réalisation des travaux de réorganisation des centres d'exploitation et reconstruction d'abris à sel ainsi que la conduite de nouvelles études.
- ✓ La rénovation de notre patrimoine remarquable.
- ✓ Des travaux d'aménagement dans les collèges (demi-pension, préau, sanitaire...).
- ✓ Des travaux de mise en accessibilité dans les collèges et les ERP du département.

Concernant l'entretien, la maintenance et l'expertise, le Président propose l'inscription d'un crédit de fonctionnement de 4 960 000 €.

III – INGENIERIE DEPARTEMENTALE

Pour 2023, le Président propose de poursuivre le développement d'ARDENNES INGENIERIE et d'inscrire les crédits nécessaires :

- en dépenses pour les droits d'accès aux plateformes de données, l'achat de matériels spécifiques et de prestations externalisées,
- en recettes pour les aides financières attendues des Agences de l'Eau et l'ADEME.

IV – AERODROME

Conformément aux orientations budgétaires, le Président nous informe que l'homologation du balisage de nuit est attendue au cours du 1^{er} semestre 2023.

Sont prévus d'être réalisés en 2023 les travaux de reprise de l'éclairage du parking et du terrain d'aviation, ainsi que la rénovation du hall de l'aérogare et des bureaux.

Par ailleurs, le président propose d'appliquer en 2023, le règlement relatif aux taxes aéronautiques joint au présent rapport, de maintenir le taux de marge de 15% perçu sur le tarif de cession des deux types de carburant, et un taux de marge de 20 % sur le prix d'achat HT des produits dédiés à la boutique.

Enfin, s'agissant d'un budget annexe, le Président propose de voter la subvention d'équilibre à hauteur de 258 000 € en fonctionnement.

V – DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Président propose de prévoir les crédits nécessaires pour honorer :

- les demandes de versements complètes et expertisées dans le cadre des Contrats de territoire,
- les demandes de versement des bailleurs sociaux et des collectivités complètes et expertisées au titre du Programme de Rénovation Urbaine,
- et les demandes de versement des dossiers instruits par les EPCI dans le cadre du Fonds commun Région-Département-EPCI pour le financement d'aides à la rénovation du patrimoine bâti privé ancien.

VI – DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICULTURE

En 2023, le Président propose de :

- Continuer à accompagner les collègues dans leur démarche d'approvisionnement local et de maintenir des animations thématiques, en lien avec les producteurs, ainsi que des événements ponctuels à l'image de l'opération « Les Ardennes dans votre assiette » et d'inscrire le crédit nécessaire en dépenses de fonctionnement.

- Finaliser le transfert de la plateforme numérique « mescoursesenardennes.fr » et d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, le crédit correspondant au versement du dernier trimestre du contrat de maintenance 2022.

- Au titre des aménagements fonciers :

- Poursuivre les opérations d'aménagement foncier demandées par les communes de SAPOGNE SUR MARCHE, AUBIGNY LES POTHEES, LOGNY BOGNY et MARBY.
- Répondre favorablement à la demande de la commune de NEUVILLE DAY en instituant la Commission Communale d'Aménagement Foncier et en préparant le marché d'étude préalable.

- Poursuivre le dispositif d'Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR) pour permettre la concrétisation des projets portés par les exploitants agricoles.
- Inscrire, à ce titre, les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement ainsi que les crédits nécessaires pour honorer nos engagements pris concernant les travaux connexes des opérations d'aménagement foncier liées à l'A304.
- Reconduire les modalités d'intervention financière pour les opérations d'aménagement foncier ainsi que les règlements d'intervention concernant les ECIR et les travaux connexes des opérations liées à l'A304.

- De poursuivre notre partenariat avec les acteurs du monde agricole.

VII – DEVELOPPEMENT DURABLE, EAU ET ENERGIE

Dans le cadre de la valorisation énergétique des friches départementales, le Présent propose de poursuivre le partenariat avec la SEM EnR pour le développement d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'aérodrome Etienne Riché.

Par ailleurs, il vous est proposé d'inscrire les crédits nécessaires à nos participations statutaires à l'EPAMA et à l'Entente Oise-Aisne ainsi qu'à notre soutien aux programmes d'actions de la Commission Locale d'Information de la centrale de Chooz et de la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Il vous est également proposé de poursuivre le diagnostic des milieux naturels des lacs des Vieilles Forges et de Bairon et d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses et en recettes correspondant aux aides attendues de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Il vous est aussi proposé d'engager la reconstruction de la station d'épuration du site départemental de Bairon et d'inscrire les premiers crédits d'études nécessaires.

Enfin, il vous est proposé de lancer une réflexion, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ardennes, sur la valorisation et la préservation des zones naturelles sur le site de Régniowez.

VIII – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Le Président propose de :

- Reconduire les activités et prestations d'analyses au titre de la santé animale et de la qualité de l'eau.
- Permettre l'audit de surveillance COFRAC nécessaire à l'exercice de l'ensemble des activités du laboratoire.
- Adopter le budget annexe en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que le catalogue des prix pour 2023.

IX – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

L'arrivée de la fibre optique sur l'ensemble du département des Ardennes permet d'arrêter définitivement le réseau Wifimax construit par le Conseil départemental.

BUDGET ANNEXE ANT (DEPENSES ET RECETTES)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux appartenant au Conseil départemental des Ardennes, il est nécessaire d'inscrire différents crédits dans le budget annexe A.N.T.

Les recettes sont estimées à 57 000 € cette année et un nouveau catalogue de prix est proposé.

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

Avis de la Commission Solidarité Territoriale :

Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :